



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 28/10/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipale complémentaire partielle de La Chapelle-Baloue les dimanches 29 novembre et 6 décembre 2020

À la suite de la démission de quatre conseillers municipaux sur la commune de La Chapelle-Baloue représentant plus d'un tiers des membres du conseil, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de pourvoir les quatre sièges vacants.

La Préfète de la Creuse, a fixé par arrêté du 16 octobre 2020, la convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 29 novembre 2020 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 6 décembre 2020.

Les candidatures seront à déposer à la préfecture, bureau des élections et de la réglementation uniquement sur rendez-vous (pour cause de COVID) les 9 et 10 novembre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse